

Calcul du montant de la contribution des familles.

Pour illustrer le mode de calcul de la contribution des familles et vous permettre de calculer le montant de votre contribution, nous vous proposons deux exemples.

Une famille de deux parents en couple, deux enfants à charge scolarisés à Sainte-Anne, l'un en cycle 1, l'autre en 6^{ème} cycle 3, avec une déclaration de revenus communes.

Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'impôt 2019 (revenus 2018) :

$$A = 49\ 800$$

Nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition : 2 pour les parents, une part par enfant, soit 4 parts au total : **B = 4**

Calcul de la tranche : $\frac{A}{B} = \frac{49800}{4} = 12450$

La contribution des familles se situe donc dans la tranche 5.

Montant de la contribution des familles :

Pour votre enfant en cycle 1 : 879 €

Pour votre enfant en 6^{ème} cycle 3 : 978 €

Une famille de trois enfants dont les parents sont séparés ou en couple avec des déclarations de revenus distinctes.

Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'impôt 2019 (revenus 2018) :

Parent 1 : P1 = 23512

Parent 2 : P2 = 24853

Revenu fiscal à prendre en compte : $A = P1 + P2 = 23512 + 24853 = 48\ 365$

Nombre de parts figurant sur les avis d'imposition : 2 pour les parents, 3 pour les enfants, soit 5 parts au total : **B = 5**

Calcul de la contribution des familles : $\frac{A}{B} = \frac{48365}{5} = 9673$

La contribution des familles se situe donc dans la tranche 4. Si les trois enfants sont scolarisés dans l'établissement, le tarif de la tranche 3 sera appliqué à l'aîné.

ECOLE

Cycle 1 : maternelle Cycle 2 : CP, CE1 et CE2

Cycle 3 : CM1, CM2

TARIFS ANNUELS	Revenus/nombre de parts	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
1	Inférieur à 4 000	402 €	420 €	447 €
2	De 4 001 à 7 000	609 €	627 €	654 €
3	De 7 001 à 9 000	708 €	726 €	744 €
4	De 9 001 à 12 000	807 €	825 €	843 €
5	De 12 001 à 13 500	879 €	897 €	924 €
6	De 13 501 à 14 750	951 €	969 €	996 €
7	Supérieur à 14 751	1059 €	1068 €	1095 €

COLLEGE

Cycle 3 : 6^è

Cycle 4 : 5^è, 4^è, 3^è

TARIFS ANNUELS	Revenus/nombre de parts	CYCLE 3	CYCLE 4
1	Inférieur à 4 000	501 €	501 €
2	De 4 001 à 7 000	708 €	708 €
3	De 7 001 à 9 000	807 €	807 €
4	De 9 001 à 12 000	906 €	906 €
5	De 12 001 à 13 500	978 €	978 €
6	De 13 501 à 14 750	1050 €	1050 €
7	Supérieur à 14 751	1158 €	1158 €

Nom, prénom de votre enfant :

FICHE CALCUL DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Cas de déclaration de revenus commune.

Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'impôt 2019 (revenus 2018) :

A =

Nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition :

2 parts pour les parents, une part par enfant, soit parts au total.

B =

Calcul de la tranche : $\frac{A}{B} = \frac{\dots\dots\dots}{\dots\dots\dots} = \dots\dots\dots$

La contribution des familles se situe donc dans la tranche

Votre enfant est en :

cycle 1 cycle 2 cycle 3 primaire cycle 3 collège cycle 4

Le montant de la contribution des familles pour votre enfant est :

Votre enfant est l'aîné d'au moins 3 enfants scolarisés dans l'établissement

OUI NON

Si oui, la tranche inférieure qui s'applique à votre enfant est : et le

montant de la contribution des familles pour votre enfant est :

Cas de déclarations de revenus distinctes.

Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'impôt 2019 (revenus 2018) :

Parent 1 : P1 = Parent 2 : P2 =

Revenu fiscal à prendre en compte : A = P1 + P2 =

Nombre de parts figurant sur les avis d'imposition :

2 parts pour les parents, une part par enfant, soit parts au total.

B =

Calcul de la tranche : $\frac{A}{B} = \frac{\dots\dots\dots}{\dots\dots\dots} = \dots\dots\dots$

La contribution des familles se situe donc dans la tranche

Votre enfant est en :

cycle 1 cycle 2 cycle 3 primaire cycle 3 collège cycle 4

Le montant de la contribution des familles pour votre enfant est :

Votre enfant est l'aîné d'au moins 3 enfants scolarisés dans l'établissement

OUI NON

Si oui, la tranche inférieure qui s'applique à votre enfant est : et le

montant de la contribution des familles pour votre enfant est :